

## FAQ pour les IP



### Qu'en est-il de la protection responsabilité professionnelle?

La Société de protection des infirmières et infirmiers du Canada (SPIIC) est un organisme à but non lucratif qui appartient aux infirmières et qui est géré par des infirmières pour les infirmières. Elle offre une protection à l'égard des responsabilités professionnelles liées à l'exercice de la profession infirmière aux infirmières immatriculées et aux infirmières praticiennes en leur offrant des renseignements, de l'enseignement et de l'aide financière et juridique lorsqu'approprié.

Les services et l'aide de la SPIIC sont offerts gratuitement et font partie des avantages que vous confère votre adhésion à l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick. SPIIC Plus est un régime facultatif de protection étendue qui est offert à un coût additionnel. SPIIC Plus est conçu en particulier pour les infirmières qui travaillent en pratique autonome, en tant qu'infirmières praticiennes et en tant qu'entrepreneurs indépendants, et qui voudraient accroître le niveau de protection qu'offre la SPIIC en matière de protection responsabilité (fautes professionnelles) et souscrire à d'autres services de la SPIIC.

**Veillez communiquer avec la SPIIC pour obtenir d'autres renseignements au sujet de la protection responsabilité et des services de la SPIIC :**

**Tél. : 613-237-2092**

**Sans frais : 1-800-267-3390**

**Courriel : [info@cnps.ca](mailto:info@cnps.ca)**

**Site Web : [www.cnps.ca](http://www.cnps.ca)**